



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 19/2016

Concerne : stabilisation du chemin forestier et du glissement de terrain à l'aval de la route de Montblesson - Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, une demande de crédit de construction d'un montant de CHF 175'000.-- (cent septante-cinq mille francs), pour la stabilisation du chemin forestier et du glissement de terrain à l'aval de la route de Montblesson.

1. Préambule



Extrait carte nationale éch. 1:500

Suite aux intempéries du printemps 2015, un glissement de terrain s'est produit dans la zone de forêts sur le chemin forestier longeant le Flon-Morand (secteur encadré en rouge sur le plan ci-dessus)

Le passage des véhicules d'exploitation et de transports de bois est dès lors devenu impossible. Ce chemin n'est même plus accessible pour les piétons. Cette zone, sur les cartes de dangers naturels établies pour la commune d'Epalinges, est classée en zone de glissements permanents, spontanés et de chutes de pierres et de blocs. Pour permettre l'entretien de cette forêt, il est impératif de remettre en état l'infrastructure d'accès. De plus, ce chemin est un itinéraire du tourisme pédestre.



Prise de vue en direction du nord.



Suite aux fortes précipitations du début du mois de février 2015, le chemin forestier connaît une instabilité de type glissement spontané. Ce phénomène d'instabilité a vraisemblablement eu lieu au début de l'année 2015, lors des périodes de précipitations les plus intenses. Les mouvements se sont déclarés dans les terrains meubles à l'aval de la route de Montblesson. L'instabilité a affecté le versant sous la forme d'un glissement allant du mur de soutènement de la route de Montblesson à la rive du Flon-Morand.

2. Travaux projetés

Stabilisation du chemin forestier

Le rétablissement de la desserte forestière est nécessaire pour permettre les interventions sylvicoles. Les travaux envisagés concernent la création d'un caisson en bois ancré dans la molasse afin d'assurer une assise aux fondations du chemin.

- Les premiers travaux urgents ont consisté en un renforcement de la semelle qui soutient le trottoir et la route.
- La deuxième étape consiste à créer un caisson en bois pour soutenir les fondations du chemin forestier.

Travaux au niveau de la semelle qui soutient la route de Montblesson

Dans l'attente de l'octroi par le Conseil communal du crédit de construction sollicité par le présent préavis, des travaux en sous œuvre ont dû être effectués rapidement pour ne pas déstabiliser la route. Ils consistaient à creuser sous la semelle entre les piliers d'ancrages, puis de bétonner ces zones.



Travaux au niveau du glissement

- Construction d'un caisson en bois ronds de 4.50 mètres de longueur à sa base, de 14 mètres de longueur au niveau du chemin et de 3.40 mètres de hauteur.
- Remblayage du caisson au moyen des matériaux d'excavation et de grave drainante 30/100.
- Pose d'une couche de grave 0/40 de 40 cm d'épaisseur comme support de chaussée.



Exemple d'un caisson en rondins de bois tiré du rapport Karakas & Français SA, annexé au présent préavis

Impact des travaux

Les travaux envisagés faisant appel au génie biologique, ils ne porteront aucune atteinte à la nature et au paysage.

Mise à l'enquête publique

S'agissant de la stabilisation et de la réfection d'un chemin forestier nécessitant la construction d'un caisson dans un secteur hors zone à bâtir, une mise à l'enquête se justifie. Elle sera effectuée fin novembre / début décembre 2016.

3. Coût des travaux

1. Stabilisation de la semelle sous la route de Montblesson

Elaboration du projet et surveillance des travaux	CHF	19'388.95	
Honoraires Bureau BBHN	CHF	10'153.20	
Sondages liés à l'étude	CHF	2'407.40	
Travaux de stabilisation de la route	CHF	<u>12'901.10</u>	
Total hors TVA des travaux urgents	CHF	44'850.65	CHF 44'850.65
Honoraires ingénieur et géologue	CHF	10'000. —	
Frais de mise à l'enquête	CHF	5'000. —	
Construction du caisson	CHF	94'340. —	
Barrières	CHF	<u>2'000. —</u>	
Coût total HT	CHF	156'190.65	
TVA 8%	CHF	<u>12'495.25</u>	
Coût total TTC	CHF	168'685.90	
Divers et imprévus (+ arrondi)	CHF	<u>6'314.10</u>	
Coût total TTC	CHF	<u><u>175'000. —</u></u>	

4. Aspects financiers

Les études destinées à définir les travaux et à chiffrer les coûts de stabilisation du glissement aval de la route de Montblesson ont été effectuées en mars 2016. Ces travaux d'un montant de CHF 175'000. — ne pouvaient donc pas figurer au plan des investissements 2016, ledit plan étant établi lors de l'élaboration du budget, soit pour celui de 2016, en automne 2015.

Le taux de subvention qui sera octroyé par le canton de Vaud et la Confédération pour la réfection de cette desserte dans les forêts de protection doit encore être calculé. Une fois définies, ces subventions réduiront le montant de l'investissement engagé par la commune.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 3'307.50 (calculée à 1.89 %, sur un montant de CHF 175'000. —).

Hormis l'amortissement comptable et l'éventuel service de la dette, cette réalisation n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 19/2016 du 15 août 2016,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 175'000. —** (cent septante-cinq mille francs) pour la stabilisation du chemin forestier et du glissement de terrain à l'aval de la route de Montblesson ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 15 août 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexes : plans + devis

Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger